

Le dérangement des esprits animaux dans les troubles du sommeil aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles

Guillaume Garnier (Université de Poitiers, CRIHAM)

Résumé : La théorie des esprits animaux pour expliquer les causes du sommeil connaît un très grand succès au cours du XVIII^e siècle. Pour beaucoup de médecins et de philosophes, il n'y a aucun doute, la cause véritable du sommeil, c'est l'arrêt, la retenue et la détention des esprits animaux dans le cerveau fatigué par le labeur de la journée. Sans le mouvement continuellement assuré par les esprits animaux, le corps humain ne peut produire aucun déplacement. Le repos des esprits est donc fondamental.

Néanmoins, la machine corporelle se détraque parfois et les esprits animaux sont alors incriminés. Les curieux qui s'intéressent alors aux troubles du sommeil doivent interroger leurs connaissances et essayer de déterminer le rôle que jouent les esprits animaux lors des crises d'insomnie et de somnambulisme. En fait, chez la plupart des contemporains qui les ont commenté, le diagnostic est simple : les esprits animaux qui devraient se reposer et se fortifier (principe naturel de l'alternance jour-nuit et veille-sommeil) sont tout simplement dérangés. Mais, le plus dur reste à comprendre : qu'est-ce qui conditionne cette altérité et quelles sont les causes profondes de ce dérèglement ? Pour l'insomnie, les explications ont été identifiées et diffusées dans quelques traités de médecine (Ettmüller, Chomel...) et il convient avant tout de maîtriser la forme de l'insomnie en observant sa durée et sa récurrence. De plus, ce qui agit sur les esprits animaux n'est pas uniquement physique, mais aussi moral. Pour le somnambulisme, les sources sont plus rares, même s'il devient un objet de curiosité au début du XVIII^e siècle. Une des approches les plus classiques, celle du médecin d'Avignon Gastaldy (1664-1747), iatromécanicien convaincu, permet de voir que le somnambulisme a été traité comme une activité liée à la passivité du rêve, ce qui permet à Gastaldy de mieux faire accepter les « fuites d'esprits animaux » à l'origine des mouvements inhabituels du corps.

Mots-clefs : esprits animaux, insomnie, somnambulisme, troubles du sommeil

Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, le sommeil fait l'objet d'une attention toute particulière. Ce phénomène naturel est source de nombreux questionnements, puisque l'étude du mécanisme du sommeil revient à étudier l'alternance veille-sommeil et donc à aborder la question essentielle de la nature humaine. Tout au long du XVII^{ème} siècle, la théorie cartésienne des esprits animaux

connaît un très grand succès puisqu'elle va permettre d'expliquer les causes du sommeil jusqu'au milieu du siècle suivant ; certains médecins y font d'ailleurs encore référence à la fin du siècle des Lumières¹. Son prestige tient sans doute à sa simplicité, qui semble correspondre à la réalité de l'affaiblissement corporel à l'origine du sommeil : il serait causé par une raréfaction de « l'esprit animal » épuisé par le mouvement. Pour Léonard de Marandé², il n'y a aucun doute : la cause véritable du sommeil, c'est l'arrêt, la retenue et la détention des esprits animaux dans le cerveau, lorsque fatigués par le labeur de la journée,

les esprits vitaux atténués par une trop grande dissipation, ne peuvent plus fournir aux nerfs qui communiquent du cerveau aux sens extérieurs la vertu et la lumière requise pour la sensation, et que les vapeurs qui montent et descendent continuellement dans le corps humain, comme dans un vase où elles se brouillent, deviennent stupides par le peu d'esprits vitaux qui les animent (*Abrégé*, 453).

Sans le mouvement continuellement assuré par les esprits animaux, le corps humain ne peut produire de déplacements. D'où l'importance de pouvoir soutenir ce flux continu en lui laissant le temps de se régénérer pendant le sommeil. En 1727, c'est ce que Georges Cheyne (1671-1743), médecin écossais reconnu, a laissé entrevoir dans son traité sur les règles de santé :

Tous les corps en agissant les uns sur les autres, et par l'action de ceux qui les environnent sont sujet à s'altérer et à dépérir : et tous les corps animaux tant par un principe actif et automate au dedans, que par le frottement des corps au dehors, se défont continuellement de quelqu'une de leurs parties superflues et usées. En sorte que les corps animaux sont dans un flux continu. Pour réparer ce dépérissement et cette diminution, la nature a sagement établie des périodes alternatives de travail et de repos, de dormir, et de veilles nécessaires à notre ère (*Règles*, 86).

Le recours aux esprits animaux pour expliquer la naissance du sommeil connaît donc un succès important et n'est supplanté qu'au cours du XVIIIème siècle par la théorie des fibrilles, mais le principe d'épuisement (ou de détention) reste au cœur des explications de l'origine du sommeil. Pour autant, l'objet de cet article n'est pas de présenter dans le détail ce schéma d'explication, mais de réfléchir plutôt au rôle des esprits animaux dans deux manifestations particulières : l'insomnie et le somnambulisme. Ces deux troubles, au-delà de la curiosité qu'ils suscitent – il est

¹ Notons que lorsqu'on souhaite expliquer, aux XVIIème et XVIIIème siècles, les origines du sommeil, il faut aussi s'aventurer sur le chemin de la philosophie dans la mesure où la présence de l'activité de l'âme pendant le sommeil engendre dans cette discipline des débats parfois virulents. La présence des philosophes comme René Descartes (1596-1650) ou John Locke (1632-1704) dans le débat sur les origines physiologiques du sommeil n'enlève rien au fait que certains d'entre eux se sont aussi positionnés dans des schémas de pensée suivant de très près les écoles médicales et leurs évolutions. Dans le cadre de cet article, il n'est pas question d'entrer dans les débats de l'activité ou l'inactivité de l'âme pendant le sommeil, afin de s'en tenir à une approche plus mécanique.

² Écrivain ignare et ridicule selon ses détracteurs de Port-Royal, savant et éloquent aux dires de ses amis jésuites, Léonard de Marandé, auteur de divers écrits en français, parmi lesquels les *Inconvénients d'État procédant du jansénisme* (1654), demeure un personnage très mal connu du XVIIème siècle français.

vrai chacun pour des raisons différentes – permettent de discuter de la notion des esprits animaux appliquée au sommeil et d’explorer les logiques intellectuelles de cette raréfaction. Il s’agit bien d’interroger sa complexité et d’analyser comment le discours mettant en jeu les esprits animaux s’adapte à l’altérité. La théorie des esprits animaux est fondée sur un équilibre, or celui-ci est bouleversé par l’insomnie et le somnambulisme et il est intéressant de comprendre comment les médecins s’approprient ce principe physiologique pour comprendre les maladies contraignantes tout en posant les limites de ce modèle ou de la profession médicale.

Michel Etmüller (1644-1683) médecin, responsable de la chaire de botanique et professeur extraordinaire de chirurgie de l’Université de Leipzig s’est plus particulièrement emparé de la théorie des esprits animaux dans la deuxième moitié du XVIIème siècle, accréditant davantage encore sa pertinence, du moins pour l’insomnie. En fait, l’exemple du somnambulisme naturel ne mène pas aux mêmes conclusions : il ne s’agit plus d’expliquer une veille plus longue (l’insomnie n’est jamais une interruption totale du sommeil, il y a de courtes durées de sommeil et donc de repos des esprits), mais un sommeil bien présent répondant aux caractéristiques de l’arrêt des mouvements des esprits dans un corps qui bouge : les mêmes esprits ne peuvent être en repos et en mouvement !

1. L’insomnie : une simple histoire d’agitation excessive

La théorie des esprits animaux permet d’expliquer assez simplement l’insomnie quand elle est en lien avec « l’état de santé », c’est-à-dire quand elle n’est pas liée à une maladie spécifique, auquel cas il suffit de traiter la maladie incriminée pour voir disparaître la privation de sommeil. Dans le cas des insomnies comme pathologie unique, le système des esprits animaux répond aux interrogations des érudits de l’époque moderne. La privation de sommeil s’explique aussi aisément que l’apparition du repos. Lors d’une crise insomniacque, il se produit un mouvement excessif et continu des esprits animaux dans les organes du corps au lieu du repos que l’on constate lors des phases de sommeil³.

³ Voir Saint-Hilaire, *L’anatomie du corps humain avec ses maladies*, 1698, 3e édition, Volume 1, p. 216.

1.1 Des causes internes, un corps dérégulé et vicié

Démontrer qu'une agitation excessive des esprits animaux entraîne le corps dans une suspension de sommeil conséquente ne suffit pas, il reste à déterminer ce qui empêche les esprits de se reposer. La *Pratique générale de la médecine de tout le corps humain* en 2 volumes de Michel Etmüller, traduite et publiée en Français après sa mort en 1691 et rééditée en 1699, propose une réflexion assez complète sur les origines du « dérangement des esprits animaux ». Le médecin allemand les classe en deux grandes causes. La première : « lorsque quelque objet frappe l'organe avec trop de force, les esprits animaux sont de nécessité agités et émus puissamment, et ces émotions se continuant jusqu'au cerveau par les nerfs, donnent le même branle aux esprits du cerveau, ce qui fait veiller nécessairement l'animal. Ainsi un grand cri, les douleurs, les maux de tête, nous ôtent le sommeil et nous font veiller » (*Pratique*, vol. 2, 353). Cette cause (lorsqu'un organe est frappé) entraînant une agitation des esprits animaux peut donc être émotionnelle ou physique, créant une ou plusieurs agitations qui excitent les esprits animaux. Ces derniers ne peuvent alors se reconstituer. Quelle que soit l'origine de ces agitations, elles ne sont pas anodines et s'accompagnent de douleurs, ce qui rallonge la privation de sommeil. Dans sa démonstration, Michel Etmüller présente certaines agitations qu'il considère comme les plus courantes, comme un grand cri, des maux de tête mais aussi des « tranchées du ventre » et une « forte toux » (*Pratique*, vol. 2, 353). Celle-ci ne doit pas être traitée à la légère dans le traitement de l'insomnie, Michel Etmüller consacrant d'ailleurs près de vingt pages de son traité à cette pathologie. La toux est d'autant plus dangereuse que l'auteur de l'article « insomnie » dans le *Nouveau dictionnaire* de 1772 la considère même comme un risque pour les insomniaques, et elle est souvent déclarée mortelle par quelques praticiens (t. III, 521).

Deuxièmement, les esprits animaux peuvent être viciés, dérégulés, altérés sous le coup d'une forte émotion, principe qui s'inscrit dans le schéma d'analyse des six choses non naturelles (l'air, les aliments, la boisson, le mouvement et le repos, le sommeil et la veille, et les affections de l'âme) définies par Galien. Elles ne composent pas les êtres humains au contraire des choses naturelles⁴, mais elles provoquent de grands effets, changements ou altérations du fonctionnement corporel. Selon les différentes écoles de médecine qui se sont approprié cette typologie galéniste, la pathologie des principales maladies proviendrait du mésusage d'un élément non naturel dans

⁴ Les sept choses naturelles étant composées des éléments, tempéraments, parties, humeurs, esprits, faculté et actions.

l'économie animale. Ainsi, « les passions de l'âme altèrent diversement les esprits et les disposent à des mouvements trop rapides ou continuels. Telles sont l'amour, la crainte, la terreur et la colère, et les esprits agités par un mouvement continu entretiennent les veilles. » (Ettmüller, 353) Au début du XVII^{ème} siècle, Scipion Dupleix, historiographe du roi et amateur de curiosités, constatait déjà cette implication des émotions dans les troubles du sommeil. Il s'interroge d'ailleurs longuement sur cette particularité qui fait de la tristesse un trouble du sommeil, alors que le sommeil peut faire oublier toute tristesse. A cette question : « Comment se peut-il que la tristesse rompe le sommeil, et que néanmoins le sommeil allège la tristesse ? », sa réponse est claire : « C'est que la tristesse et l'angoisse troublant et empêchant tant la concoction et l'imagination même, interrompt le sommeil, et néanmoins le repos accroissant l'émotion des esprits troublés donne relâche à la fâcherie et tristesse » (*Causes*, 27). L'encyclopédiste Noël Chomel (1633-1712), auteur du célèbre *Dictionnaire œconomique, contenant divers moyens d'augmenter son bien, et de conserver sa santé*, est du même avis : une disgrâce, une grande tristesse, une forte passion, une colère (vouloir se venger de quelqu'un) troublent les fonctions de l'âme et échauffe tellement les esprits qu'ils dessèchent tout ce qu'ils rencontrent d'humide dans le cerveau (*Dictionnaire*, 21). Ce sont bien ces passions de l'âme qui indisposent quotidiennement qui sont au cœur des débats, et une personne nerveuse ou amoureuse ne devient pas pour autant insomniaque.

Par ailleurs, le vice des esprits animaux, ou le trouble du fluide nerveux comme on peut le trouver chez d'autres médecins au XVIII^{ème} siècle, peut être causé – et il s'agit là de l'explication la plus fréquemment rencontrée – par un problème digestif. La cause la plus souvent mise en avant chez les auteurs de traités de médecine et de traités sur le sommeil qui ont écrit sur l'insomnie⁵, se trouve être le dérangement de l'estomac. Robert James (1703-1776) dont le dictionnaire a été traduit par Diderot, Busson, Eidous et Toussaint, assure ainsi qu'en faisant attention à son alimentation, on trouve facilement le sommeil :

C'est une maxime affurée que le sommeil est sain, tranquille et bienfaisant, à proportion que les organes alimentaires sont en repos, bien constitués et bien nets. Si sans avoir aucune maladie, on est troublé dans son sommeil, c'est une marque certaine qu'on a l'estomac plein d'alimens ou de crudités ; ou les intestins remplis de vents, de bile ou d'un chyle superflu (James, 1565).

⁵ On peut citer par exemple : Imbert Barthélémy, *Les bienfaits du sommeil*, 1776 ; Scipion Dupleix, *Les causes de la veille et du sommeil, des songes de la vie et de la mort*, 1626 ; François La Mothe Le Vayer, *Opuscules ou petits traités, le I de la lecture de Platon et de son éloquence, II du sommeil et des songes...*, Chez Antoine de Sommanville et Augustin Courbé, 1643 ; P.F.L.M., *Du sommeil*, 1779.

Jusqu'à la fin du XVIIIème siècle, les médecins comme Robert James ou Le Vacher de la Feutrie ont surtout cherché à expliquer l'insomnie par la prise de nourriture lorsque celle-ci a lieu juste avant le sommeil. Dans leur esprit, ce lien direct est quasi dogmatique dans la mesure où la perturbation des esprits animaux se réalise peu de temps avant le sommeil. L'insomnie est la conséquence d'un détraquement récent et quand les auteurs de traités de médecine évoquent une échelle temporelle plus longue, elle est de nouveau en rapport avec l'alimentation. Ainsi, le jeûne trop prolongé (sans doute assez fréquent à l'époque) serait une cause possible :

Les longs jeunes font le même effet ; car comme les éléments succulents humectent le cerveau et rendent les esprits aqueux, qui en se mouvant tranquillement dans le cerveau humide, ou en étant eux-mêmes humectés, produisent un sommeil agréable ; le défaut d'aliment subtilise au contraire les esprits animaux et dessèche le cerveau, d'où viennent les veilles (Ettmüller, 354).

Cette remarque n'est pas étonnante et paraît même logique si l'on conçoit que le jeûne peut être un sujet de préoccupation non négligeable (et donc provoquer des insomnies ponctuelles), qui perturbe suffisamment l'affamé pour l'empêcher de dormir. Cela pourrait aussi expliquer par ailleurs l'assiduité de certains ascètes qui lient absence de sommeil et jeûne.

1.2 De l'importance des causes extérieures

Enfin, le « dérangement des esprits, » qui a encore la faveur des médecins au XVIIIème siècle, peut aussi être provoqué par des causes « extérieures » au corps. Elles sont assez diverses et nombreuses et les médecins, sans les citer toutes, évoquent plus volontiers celles qui se rencontraient le plus fréquemment dans la vie quotidienne des patients, à savoir la lumière et le bruit : « comme sont le bruit, une lumière trop vive, &c. tant de causes variées ne paraissent en produire qu'une seule prochaine, qui est le trop grand éréthisme ou la trop grande agitation des organes du cerveau, cette cause paraît même avoir lieu dans l'insomnie d'inanition à cause de la sécheresse, qui en est la suite... » (*Nouveau Dictionnaire universel*, t. III, 520). En d'autres termes, les désagréments touchant l'environnement proche du dormeur, que nous considérerions sans doute aujourd'hui comme du tapage nocturne, agissent sur la consistance-même des esprits animaux. On constate donc que ce système physiologique s'applique non plus seulement dans le cas d'une alternance veille-sommeil, mais dans celui d'un prolongement de la veille lorsque la nuit arrive. Il faut donc considérer la suractivité des esprits animaux comme principe capital de la privation de sommeil. Lorsque les esprits sont en perpétuelle agitation au lieu d'entrer en repos, il

est alors impossible pour le corps de se reposer lui-même. Si la théorie des esprits animaux ne semble pas être remise en cause pour expliquer le sommeil et ses troubles dans son fonctionnement, elle l'est en ce qui concerne la substance même des organismes. Au cours du XVIIIème siècle, la théorie des esprits animaux est supplantée par la théorie de la tension et du relâchement des fibres, qui réagissent de la même manière que les esprits animaux pendant l'alternance veille-sommeil. Un des personnages centraux des débats autour des fibres est Albrecht von Haller (1708-1777), spécialiste des propriétés des nerfs qui prolongea l'intérêt qu'en avait Boërhaave (1668-1738), le père de la clinique. Haller établit alors la division fondamentale des fibres selon leurs propriétés réactives, divisions en composantes « irritables » et « sensibles ». « La sensibilité des fibres nerveuses se trouve dans leur capacité à répondre aux stimuli douloureux ; l'irritabilité des fibres musculaires est la propriété qu'elles ont de se contracter en réaction aux stimuli » (Porter et Vigarello, 363). Et c'est de l'action ou de l'inactivité des liquides qui composent les fibres nerveuses que dépend l'apparition du sommeil.

Dans le cas des privations de sommeil, la théorie des esprits animaux reste perfectible sur deux points en particulier⁶. Le premier concerne les insomnies qui ne sont pas provoquées par des causes externes et dont les causes internes évoquées dans les traités de médecine ne semblent pas pouvoir être incriminées. Lorsque le diagnostic du patient ne laisse entrevoir aucun dérèglement corporel, il semble impossible de comprendre l'agitation des esprits. Le deuxième point tient à la fatigue de l'insomniaque qui n'est pas prise en compte. Celle-ci intervient logiquement lorsque le corps réclame le sommeil, cette fatigue impliquant une raréfaction des esprits. Or, celle-ci n'est pas compatible avec l'agitation extrême et continue d'une grande partie des esprits. Cette dernière objection, il est vrai jamais avancée par aucun érudit de l'époque moderne, montre toutefois que de nombreuses questions peuvent remettre en cause les certitudes du système. En cela, l'étude du rôle des esprits animaux pendant les crises de somnambulisme naturel ne peut qu'accentuer ces limites.

2. Les crises de somnambulisme : des esprits absents, agités, dérangés ?

Le 15 février 1628, vers 11h, l'enfant Pierre Creusé est victime d'une « drôle de crise » :

après quelques tours de chambre, ostant son bonnet & le tenant de la main gauche, fit les actions d'une personne qui veut saluer quelque compagnie, puis marchant vers le bout de la chambre, sembla prendre

⁶ On pourra lire à ce sujet Guillaume Garnier, *L'oubli des peines. Une histoire du sommeil*, PUR, Rennes, 2013.

quelque personne par la main pour la mener danser, & de fait dança une gaillarde : après l'avoir remerciée de bonne grace, en prend une autre qu'il fait pareillement danser, & ainsi jusques à sept fois, comme s'il y eut sept diverses personnes. Ce qui fut trouvé admirable : car premièrement cet enfant avait les yeux clos, & privé de tous ses sens il marchait seurement : Secondement il n'avait jamais appris à danser, & ne sçavait pas seulement faire la moindre démarche... (*Histoire admirable*, 21)

Comprise par ses contemporains comme une affaire de possession, cette étrange manifestation est en réalité une simple crise de somnambulisme. Au début du XVII^{ème} siècle, cette pathologie n'est pourtant pas facile à déceler et encore moins à comprendre car on ne dispose que de très peu d'études sur le somnambulisme. Aussi, s'intéresser à ce dérèglement du sommeil offre l'occasion pour les médecins ainsi que les philosophes de se pencher sur une tâche neuve et originale. Dans un article pionnier, Guy Pomiers place au centre de sa démonstration ce regain d'intérêt des Lumières pour les phénomènes marginaux (Pomiers, 299). Il a cherché à comprendre à partir d'un corpus limité d'écrits comment interagissaient entre eux le corps et l'âme. Lors des crises de somnambulisme, la place de l'âme est toujours difficile à saisir, prend-elle le pas sur le corps en s'adonnant à ses méditations comme lors d'une manifestation onirique, ou bien l'âme est-elle parfaitement éveillée et ordonne-t-elle au corps ses mouvements ? C'est sans doute cette complexité qui faisait du somnambulisme une manifestation peu étudiée par les érudits avant le XVIII^{ème} siècle, d'autant plus qu'il soulève beaucoup de questions et semble contredire ce que l'on pensait à l'époque du rôle des esprits animaux au moment du sommeil.

2.1 Le somnambulisme : objet de curiosité

Alors que les médecins expliquent le sommeil et l'insomnie en s'appuyant sur la théorie des esprits animaux, les réflexions sur le somnambulisme se font rares et le somnambulisme lui-même se trouve relégué au rang de curiosité. Sans doute le sujet déroutait-il. Jusqu'au début du XVIII^{ème} siècle, les traités de médecine ne font que retranscrire – sans les actualiser – les réflexions d'Hippocrate et d'Aristote. Hippocrate, référence incontournable, a évidemment abordé le somnambulisme dans son *De Morbo Sacro*, mais il ne s'agit que de simples observations. La même démarche amène Aristote à s'interroger sur la nature même du somnambulisme, question toujours en suspens à la fin de l'époque moderne. Le somnambulisme est-il une manifestation du sommeil ou bien un songe ? Aristote tranche puisqu'il pense que tout ce qui arrive en dormant n'est ni songe ni rêve. Il cite pour exemple les individus qui, pendant leur sommeil, « se lèvent, marchent, parlent, distinguent aussi bien les objets que les hommes les

mieux éveillés, montent sur les arbres, sortent de leurs maisons, poursuivent leurs ennemis et se remettent ensuite au lit où ils restent dans un sommeil qui n'a point été interrompu par ces différentes actions. » (Richard, 191) Aristote comprend le somnambulisme comme une forme de maladie qui survient lorsqu'un refroidissement extraordinaire arrête le cours du fluide vital (qui contrôle les mouvements et qui est à l'origine du sommeil), puis s'ensuit une sorte d'engourdissement que l'on croit être le sommeil, mais qui est plutôt une sorte d'accident (Richard, 191).

Pour Aristote, il est difficile de donner là-dessus des principes sûrs et de déterminer les causes de cette suspension inhabituelle de fluide vital et aucun penseur ne se penche sérieusement sur ce problème avant la fin du XVII^{ème} siècle. C'est que le somnambulisme tient plus de l'anecdote ironique que de l'objet scientifique. Reprenant l'épisode somnambulique de Galien, Guy Pomiers a bien démontré qu'il a été nettement plus simple, au cours de la longue période qui va de l'Antiquité au siècle des Lumières, de ramener le somnambulisme au statut d'objet de curiosité, voire d'ironiser sur l'incompréhensible afin d'en neutraliser le mystère :

Van Swieten, ainsi que Cabanis, reproduisent l'aventure survenue à Galien, telle qu'il la rapporte lui-même dans son *motu musculorum*. D'abord négateur forcené du somnambulisme, le médecin de Pergame ne trouva son chemin de Damas qu'au cours d'un long trajet nocturne. Il marcha des heures « dormiens et somnia videns » jusqu'à son réveil brutal contre une pierre. Et l'on pourrait citer d'autres témoignages de ce genre. On constate un phénomène qu'on ne se soucie pas d'analyser parce qu'en fait, on le tient pour inconcevable (Pomiers, 301).

2.2 Des esprits animaux tumultueux apparaissent au début du XVIII^{ème} siècle

Au moment où la théorie des esprits animaux est largement reprise par les médecins du sommeil et en voie même d'être supplantée, quelques auteurs s'intéressent au somnambulisme, notamment Gastaldi (1674-1747), médecin ordinaire du roi et docteur de la faculté de médecine d'Avignon imprégné de théories cartésiennes, qui consacre une dissertation à ce sujet (*Mémoires de Trévoux*, 1086-9). Il établit ainsi que chez les somnambules, les organes du mouvement sont libres, tandis que ceux des sensations extérieures sont dans l'inaction et ne reçoivent aucune impression capable de modifier l'état du dormeur. La cause vient alors des esprits animaux qui trouvent un passage plus libre vers certaines parties du corps et s'y portent en abondance et « dans une sorte de tumulte qui met en jeu les nerfs et les muscles, et qui produit les mouvements qui leur sont propres » (Richard, 192). L'imagination n'est donc pas le cœur du problème et la cause viendrait, à en croire Gastaldi, d'une mauvaise qualité du sang ou de l'abondance et de l'action des esprits

animaux, qui forcent les obstacles que le sommeil leur oppose pour mettre le corps en mouvement.

Il s'agit sans doute ici d'une des seules dissertations sur le somnambulisme s'appuyant sur la théorie des esprits animaux. Mais contrairement aux autres manifestations : sommeil ou insomnie, elle pose davantage de questions. Pour mieux les appréhender, il faut se tourner vers les écrits de l'Abbé Jérôme Richard (1720-1788), auteur d'une *Théorie des songes* parue en 1766. Il ne rejette pas totalement les explications de Gastaldi, mais il en tire tout de même d'autres hypothèses. Pour Richard aussi, il est certain que ces somnambules ou noctambules comme on les appelle parfois, dorment d'un sommeil profond, et qu'en même temps les esprits animaux mettent en mouvement les organes alors que les sens demeurent inactifs⁷. Toutefois pour Richard, il est impossible de comprendre le somnambulisme sans aborder son rapport à l'âme et à l'imagination. Lors d'une crise de somnambulisme, l'âme est alors beaucoup plus active et plus clairvoyante que pendant le sommeil, « de sorte que l'on peut appeler l'action des somnambules un songe éveillé, quoiqu'alors ils semblent agir sans réflexion et sans jugement, puisqu'ils ne s'aperçoivent en aucune manière des dangers auxquels ils s'exposent. » (Richard, 200)

Pourtant, Richard doute encore et ne peut tout expliquer : est-ce l'âme ou l'imagination excitée par les esprits animaux qui met le corps en mouvement ? Il ne peut choisir, préférant supposer que les deux y participent sûrement, sans savoir si la volonté conserve encore la puissance de commander au corps. Mais surtout, ce qui lui fait penser qu'il s'agit d'une sorte de songe – et c'est un point sur lequel il n'a aucun doute – c'est que les somnambules se portent surtout à faire des actions auxquelles ils sont accoutumés en veillant à aller dans les endroits dont ils ont l'usage le plus fréquent. Le parallèle avec les songes, comme images des actions de la veille, est évident⁸. Le fait que des somnambules soient capables de marcher, de descendre ou monter des escaliers, d'écrire... est un signe singulier (mais aussi inexplicable) de la force de l'imagination qui leur présente les images avec autant de clarté qu'on les perçoit dans les songes. Mais pour cela, il est

⁷ Dans sa démonstration, l'Abbé Richard réfute le médecin anglais Willis et le napolitain Musitanus qui considéraient que les somnambules conservaient l'usage de la vue : « Quelque réputation qu'aient eu ces deux auteurs, leurs assertions ne doivent pas être concluantes. Le plus grand nombre soutient avec raison que les organes de la vue ne peuvent servir aux Noctambules pour reconnaître dans les ténèbres les corps extérieurs. Car quoique dans leurs exercices nocturnes, ils tiennent quelquefois les yeux ouverts, ils n'ont pour cela aucune connaissance des objets qui sont hors de leur imagination. Dès qu'on les suppose endormis, ils ne peuvent voir ; les organes extérieurs des sensations étaient nécessairement sans action. » (202)

⁸ Sur les songes comme expression des images de la veille voir Guillaume Garnier, « Songes et superstitions. Le discours sur le songe au XVIIIème siècle » *Sociétés et Représentations*, mai 2007, p. 105-124.

important de noter que les esprits animaux doivent forcément être en action. À la même époque, le médecin Thomas Le Vacher de la Feutrie (1738-1790) est exactement du même avis :

On est étonné des promenades nocturnes des somnambules, ou de ces personnes qui se lèvent la nuit sans s'éveiller. On en a vu faire une lieue en dormant ; d'autres se promener tranquillement sur les toits, sauter par dessus des précipices, passer des rivières à la nage. Vous diriez qu'elles dorment profondément et veillent tout-à-la fois. Apparemment l'imagination a la meilleure part à ces bizarreries également surprenantes et dangereuses. Une grande abondance d'esprits animaux qui coulent rapidement la nuit dans les traces des objets qu'on a vus le jour, produit dans l'âme des images vives ; tandis que les sens, ou la plupart des sens sont assoupis (*Dictionnaire de Chirurgie*, t. II, 522).

L'analyse est pour ainsi dire identique, même si l'on sent un certain scepticisme chez le patricien qui n'y consacre de fait que quelques lignes. Les médecins semblent rester plutôt prudents face à ce « dérèglement du sommeil » beaucoup moins fréquent que l'insomnie. Jusqu'à la fin du XVIIIème siècle, seulement trois dictionnaires de médecine évoquent de manière significative le somnambulisme et il faut attendre la deuxième moitié du XIXème siècle pour voir se développer une littérature sur le sujet⁹. Après la Révolution, la théorie des esprits animaux n'est plus évoquée pour expliquer les troubles du sommeil sans que les médecins soient capables d'avancer un autre modèle explicatif. On peut lire effectivement en 1821 dans le *Dictionnaire des sciences médicales* que les causes du somnambulisme sont encore peu connues (vol. 52, 121). Pour Maine de Biran, le somnambulisme serait provoqué par la concentration des forces sensibles dans les organes particuliers, d'où il résulte une sorte de relâchement plus ou moins considérable dans les liens de la sympathie générale qui unit toutes les parties du corps, ce qui peut contracter une partie du centre nerveux (*Œuvres*, t. II, 259). Une deuxième condition du somnambulisme tiendrait par ailleurs à une concentration exceptionnelle des forces sensibles ou motrices dans le cerveau ou dans les organes du mouvement.

La théorie des esprits animaux est donc au XVIIème siècle et pour la majeure partie du XVIIIème siècle indissociable de la compréhension des origines du sommeil et des troubles qui bouleversent l'alternance veille-sommeil. Insomnie et somnambulisme constituent des enjeux importants à plus d'un titre. Ils interrogent les conceptions médicales de l'époque qui alternent alors entre

⁹ Il semblerait que seuls trois dictionnaires de médecine au XVIIIème siècle offrent un développement conséquent sur le somnambulisme : 1. *Nouveau dictionnaire universel et raisonné de médecine, de chirurgie, et de l'art vétérinaire contenant des connaissances étendues sur toutes ces parties, & particulièrement des détails exacts & précis sur les plantes usuelles, avec le traitement des maladies des bestiaux*, Paris, 1772, Tome 6, p. 102 ; 2. Robert James, *Dictionnaire universel de médecine*, Paris, 1747 ; 3. Jean-François Lavoisien, *Dictionnaire portatif de médecine*, Paris, 1793, p. 531.

certitudes, doutes, désintérêts et incompréhension, notamment sur la question du somnambulisme. Toutefois, les esprits animaux sont bien les acteurs principaux de la non-activité des sens et des mouvements, avec une limite non négligeable, c'est qu'ils ne permettent pas d'expliquer la souffrance endurée par les insomniaques. L'affaiblissement du corps, la souffrance et la fatigue provoqués par la privation de sommeil, autant de sensations qui échappent aux mouvements excessifs des esprits animaux et aux explications qui en dépendent.

Références bibliographiques :

Barthélémy, I. *Les bienfaits du sommeil*, 1776.

Cheyne, G. *Règles sur la santé et sur les moyens de prolonger la vie*, Bruxelles, chez Jean Léonard, 2^e édition, 1727.

Dupleix, S. *Les causes de la veille et du sommeil, des songes de la vie et de la mort*, 1626.

Dictionnaire des sciences médicales, Paris, Panckoucke, 1821.

Ettmüller, M. *Pratique générale de la médecine de tout le corps humain*, Lyon, vol. 2, 1699.

Garnier, G. *L'oubli des peines. Une histoire du sommeil*, PUR, Rennes, 2013.

Garnier, G. « Songes et superstitions. Le discours sur le songe au XVIII^e siècle » *Sociétés et Représentations*, mai 2007, p. 105-124.

Histoire admirable de la Maladie prodigieuse de Pierre Creusé arrivée en la ville de Niort, 1630, publié par la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, MCMXCVII.

James, R. *Dictionnaire universel de médecine*, Traduit de l'anglais de M. James par Mrs Diderot, Eidous & Toussaint, Paris, 1747.

La Mothe Le Vayer, F. *Opuscules ou petits traités, le I de la lecture de Platon et de son éloquence, II du sommeil et des songes...*, Chez Antoine de Sommanville et Augustin Courbé, 1643.

Lavoisien, J.-F. *Dictionnaire portatif de médecine*, Paris, 1793.

Le Vacher de la Feutrie, T. *Dictionnaire de chirurgie*, Paris, chez Lacombe, 1767, tome 2.

Maine de Biran, P. *Œuvres philosophiques*, éd. Victor Cousin, Paris, Ladrance, 1841.

Marandé, L. *Abrégé curieux et familier de toute la philosophie, logique, morale, physique et métaphysique et des matières, plus importantes du théologien français*, Paris, Joly, 1648 (8^e édition).

Mémoires pour l'Histoire des sciences et des beaux-arts (Mémoires de Trévoux), année 1714, vol. 2, article LXXVII, p. 1086-9.

Nouveau dictionnaire universel et raisonné de médecine, de chirurgie, et de l'art vétérinaire contenant des connaissances étendues sur toutes ces parties, & particulièrement des détails exacts & précis sur les plantes usuelles, avec le traitement des maladies des bestiaux, Par une société de médecins, 6 tomes, Paris, 1772.

P.F.L.M., *Du sommeil*, 1779.

Pomiers, G. « Le somnambulisme : un problème philosophique », *Dix-Huitième Siècle*, n°10, 1978.

Porter, Roy et Georges Vigarello, « Corps, santé et maladies » dans Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello, (dir.) *Histoire du corps. 1. De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 2005.

Richard, J. *La Théorie des songes*, Paris, Edition Frères Estienne, 1766.

